

1^{ère} REUNION DES MINISTRES DES TRANSPORTS EN CHARGE DE
LA NAVIGATION INTERIEURE DES ETATS MEMBRES DE
LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS D'AFRIQUE CENTRALE
ET DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

COMMUNIQUE FINAL

Brazzaville, 05 et 06 Novembre 1999

A l'aimable invitation du Gouvernement de la République du Congo, la première réunion des Ministres en charge de la Navigation Intérieure de la CEMAC et de la R.D.C., s'est tenue à Brazzaville, les 05 et 06 Novembre 1999, sous la Présidence de son Excellence Monsieur Isidore MVOUBA, Ministre de Transports, de l'Aviation Civile chargé de la Marine Marchande de la République du Congo.

Ont pris part aux travaux :

- Son Excellence NANA ABOUBAKAR DJALLOH,
Secrétaire d'Etat aux Transports de la République du Cameroun ;
- Son Excellence Monsieur Simon YANOU GONIA,
Secrétaire Général au Ministère des Transports et de l'Aviation Civile de la République Centrafricaine siégeant en qualité de Plénipotentiaire ;
- Son Excellence AMISI MUTUMBI,
Vice Ministre des Transports et Communications de la République Démocratique du Congo.

L'ordre du jour comportait les points ci-après :

- 1 – Adoption du Code de la Navigation Intérieure CEMAC/RDC
- 2 – Accord Instituant un Régime Fluvial Uniforme et créant la Commission Internationale du Bassin Congo-Oubangui-Sangha
 - 2-1 Désignation du lieu du siège de la Commission Internationale
 - 2-2 Adoption du Projet d'Accord à soumettre à la signature des Chefs d'Etats
 - 2-3 Nomination d'un Administrateur provisoire de la Commission Internationale et d'un Administrateur Délégué
- 3 – Adoption du mode de financement autonome de la Commission Internationale
- 4 – Divers

Après examen des points I et II, les Ministres ont adopté :

Un Code commun de la Navigation Intérieure qui sera soumis à l'approbation des Instances décisionnelles de la CEMAC et de la RDC et un Accord Instituant un Régime Fluvial Uniforme et créant la *Commission Internationale du Bassin Congo-Oubangui-Sangha*.

Cet Accord sera soumis à la signature et à la ratification selon les procédures en vigueur dans chaque pays.

A cet effet, ils ont recommandé au Secrétariat Exécutif de la CEMAC de tout mettre en œuvre pour une diffusion dudit Code, appuyé par plusieurs séminaires de formation et de vulgarisation.

Les Ministres ont retenu Kinshasa en République Démocratique du Congo comme siège de la Commission ;

En outre, les Ministres ont chargé le Secrétaire Exécutif de la CEMAC Monsieur Jean NKUETE d'assurer l'Administration provisoire de la Commission jusqu'à la nomination d'un Secrétaire Général

Le Secrétaire Exécutif de la CEMAC sera assisté dans cette mission par un Administrateur provisoire délégué à désigner par la République Démocratique du Congo.

Un consensus s'est dégagé pour que l'entrée en vigueur de l'Accord Instituant un Régime Fluvial Uniforme et créant la Commission Internationale du Bassin Congo-Oubangui-Sangha soit effective dès sa ratification par au moins trois Etats contractants.

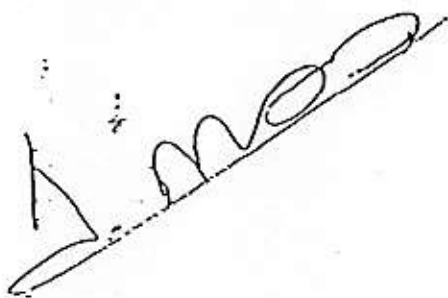
Ils ont chargé Son Excellence Monsieur Isidore MVOUBA, Ministre des Transports, de l'Aviation Civile chargé de la Marine Marchande de la République Démocratique du Congo d'assurer la coordination du Comité des Ministres jusqu'à la prochaine réunion.

S'agissant du point III, les Ministres ont adopté le principe d'un mécanisme harmonisé de financement autonome de la Commission basé sur le principe de l'égalité et de la solidarité.

A l'issue de leur réunion, les Ministres ont hautement apprécié le sérieux avec lequel les travaux ont été organisés et présentent leur profonde gratitude au peuple Congolais et à Son Président, le Général Denis SASSOU NGUESSO pour l'accueil chaleureux et fraternel dont ils ont été l'objet tout au long de leur séjour au Congo.

Fait à Brazzaville, le 06 Novembre 1999

Pour la République du Cameroun
Le Secrétaire d'Etat aux Transports



Monsieur Nana ABOUBAKAR DJALLOH

Pour la République Centrafricaine
Le Secrétaire Général du Ministère des Transpor
et de l'Aviation Civile, Plénipotentiaire



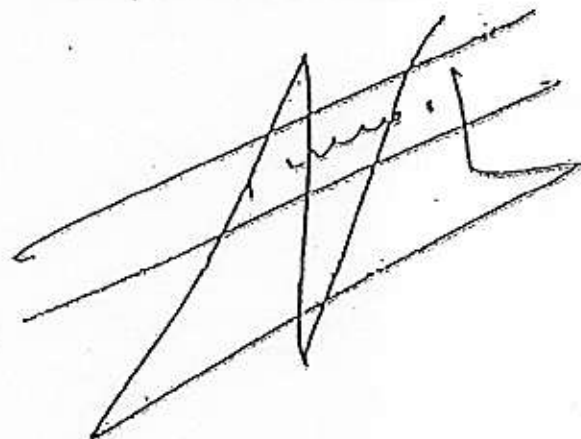
Monsieur Simon YANOU GONIA

Pour la République Démocratique du Congo
Le Vice-Ministre des Transports et des Communications



Monsieur AMISI MUTUMBI

Pour la République du Congo
Le Ministre des Transports, de l'Aviation Civile
chargé de la Marine Marchande



Monsieur Isidore MVOUBA